

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-436721

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	741	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	Retraite
Nom & Prénom :		CHAOUKI Mohamed	
Date de naissance :		1 - 1 - 1942	
Adresse :		Tun 20 N° 4 Hay Maabaraka El Bernoussi	
Tél. :	0522739077	Total des frais engagés : 648,20 Dhs	
Docteur ANISOU MEDECINE GENERALE Hay El Farah Rue 50 N° 22 TEL: 0522 81 21 42 CASABLANCA			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
19 Sept 2019			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade : M. chouihet			
Age: 71			
Lien de parenté : Conjoint			
Enfant			
Nature de la maladie :			
Hypertension + Maladie de MUPRAS			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 28 NOV. 2019			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements posés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles			
Fait à : Agadir			
Signature de l'adhérent(e) : Le : 28 NOV. 2019			

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19 Sept 2019			150 mrs	INP : 19/09/19 Docteur ANTOU Adib Hay El Farch Rue 50 N° 22 Casablanca
25 Nov 2019				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RIAD AL QODS 310 Bis, GPE Zenata 4 Hay Al Qods- Sidi Bernoussi Casablanca	19/09/19	160,50
	25/11/19	160,50

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur ANIBOU Adib

Médecine Générale

Hay El farah Rue 50 N°22

Casablanca

Tél.: 05 22 81 21 42

الدكتور أعنبو أديب

الطب العام

حي الفرج الزنقة 50 الرقم 22

الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 81 21 42

LOT: 129  
PER: FEV 2022  
PPV: 44 DH 00

Mr. Latifaoui Keltoum

6400

- Codix 8,23

68,90 x 2

- fludex

- 51,50

Decfleg int

RIAD AL QODS

Casablanca

87.00

Refexin

50,00 x 7

PPV: 500DH00  
PER: 01/23  
LOT: 1187-2

PPV: 500DH00  
PER: 05/23  
LOT: H2162-2

الدار البيضاء في :

68,90

68,90

LOT: 02/2022  
PER: 01/23  
PPV: 500DH00

LOT: 199064  
PER: 02/2022  
PPV: 87,00DH

Pharmacie RIAD AL QODS  
M. Latifaoui  
310 Bis  
Hay Al Qods - Sidi Bennour  
Casablanca - Tél.: 05.22.73.21.91

J

RHAPHAEL RIAD AL

310 Bis, G.P.E. Zenata

Hay Al Qods - Sidi Bennour  
Casablanca - Tél.: 05.22.73.21.91

Adib

CASABLANCA

WELCOME TO DR. ADIB  
HAY EL FARAH N°50 RUE 22  
CASABLANCA

und 188  
gel. (Dr. Adib)

M<sup>rs</sup> Charles Kelting



الدكتور أعنبو أديب  
الطب العام  
Docteur ANIBOU Adib  
Médecine Générale

Casablanca, le : .....

19 Sept 2019

27,00

Alvar



21.00

It gal is in je-

نجل ، مصطفى

fludex 115



PPU 50.60 DH  
LOT N379 PER 05/22

1498  
Principles



~~16.0~~  
~~160.50~~  
PHARMACIST

0  
0,50  
PHARMACIE RIAD AL QODS  
110 Bis, GPE Zenata  
Qods - Sidi Bennouss  
Tél: 05.22.73.21.9

حي الفرج الزنقة 50 الرقم 22 - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 81 21 42

Hay El Farah Rue 50 N°22 – Casablanca - Tél. : 05 22 81 21 42

ANNECY ADI  
MÉDECINE GÉNÉRALE  
Centre ANNECY  
Hôpital Foch Rue 50 N° 22  
64228 ANNECY  
Tél. 05 52 21 24 24 CASABLANCA